

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 2021/23**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais »**

Demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la conception d'un projet de mise en place d'abribus

**Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 14 décembre 2021 à 19h00
Lieu	Salle des maquettes, 3 <sup>ème</sup> étage, place du Château 3

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

## **I. Introduction**

---

Renforcer l'attractivité des transports publics en ville de Yvonand – un objectif renouvelé par la Municipalité à l'occasion de l'adoption de la feuille de route climatique *Nyon s'engage*, acceptée par le Conseil communal en 2020 – reste plus actuel que jamais et passe notamment par la mise en place d'abribus confortables et performants.

La question des abribus a connu de nombreux rebondissements au cours des dernières années, résumés dans le présent rapport-préavis. Le dernier événement en date est le dépôt du postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky le 27 janvier 2020, intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire yvonandais ».

A l'aune de cette législature, la Municipalité souhaite donner un nouvel élan à ce dossier afin de concrétiser efficacement la pose d'abribus confortables et performants sur son territoire.

Afin non seulement de répondre à ce postulat mais également de lancer cette nouvelle mouture du projet, la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal un crédit d'étude de CHF 75'000.- pour l'attribution d'un mandat d'étude et d'assistance à un bureau d'ingénieurs-conseils à même de mener à bien la première phase du projet, telle qu'exposée ci-après.

## **2. Descriptif du projet**

---

### **2.1 Rappel de l'historique du dossier**

#### **Lancement du projet originel**

En 2014, le Conseil communal acceptait une demande de crédit d'étude et de réalisation pour un prototype d'abribus (préavis N° 158/2014). Une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) d'architecture a été lancée, invitant trois bureaux sélectionnés à soumettre un projet. L'objectif était d'équiper une cinquantaine d'arrêts de bus yvonandais du modèle mis au point par l'équipe lauréate.

À l'issue de la procédure sélective, la Municipalité a désigné le bureau lauréat, dont le prototype-test a été posé à l'arrêt principal de la gare en décembre 2014.

L'adjudicataire du marché public en procédure ouverte pour la fabrication et la mise en place de la cinquantaine d'abribus et potences a été nommé en 2015.

#### **Recours à la CDAP et refus du crédit de réalisation**

L'offre de l'adjudicataire étant suspectée d'être incomplète et, par conséquent, significativement moins chère que les autres, cette décision a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. Le Tribunal cantonal a finalement donné raison au recourant, qui remporte le mandat.

Le projet a repris son cours avec le dépôt en novembre 2017 d'un préavis demandant un crédit de CHF 1'985'000.- afin de procéder aux travaux de construction et de réalisation des équipements des arrêts de bus (préavis N° 72/2017).

Le Conseil communal a refusé l'octroi de ce crédit lors de sa séance du 26 février 2018, estimant que le projet présentait de trop nombreux défauts (choix d'implantation à réexaminer, coûts trop élevés, modèles inadaptés, etc.).

### **Postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky**

Comme indiqué en préambule, M. le Conseiller communal Robert Jenefsky a déposé en janvier 2020 le postulat intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais ».

En substance, le postulat demande à la Municipalité de mandater les Transports publics de la région nyonnaise (TPN) pour la pose d'abribus sur le territoire nyonnais. Malgré le constat réjouissant de la hausse de fréquentation du réseau de bus urbain et, plus généralement, du développement du réseau, le postulant déplore l'absence d'abribus à la plupart des arrêts nyonnais. Le postulant propose également de déployer des abribus « standard » tels que ceux développés par CarPostal au lieu d'un modèle « sur mesure », afin d'équiper les arrêts de manière adaptée, tout en limitant les dépenses.

## **2.2 Relance du projet**

### **Pilotage du projet par la Ville**

Il est évident que les TPN sont un partenaire privilégié dans ce dossier. En tant qu'exploitants du réseau, ils disposent d'une connaissance fine de leur clientèle (leurs habitudes, leurs attentes, etc.) et de leur réseau. Ils seront de ce fait intégrés dans la démarche proposée ci-après dès ses prémices. Travailler avec les TPN permettra également de garder la possibilité d'ouvrir la démarche au-delà des frontières communales, si pertinent.

Toutefois, la Municipalité entend conserver le pilotage du projet afin de bénéficier d'un regard global sur l'entier de la démarche et d'en garder la maîtrise des coûts, sans octroyer de mandat aux TPN pour le déploiement d'abribus sur le territoire communal. Les biens publics communaux (équipements, infrastructures), en particulier s'ils sont jugés essentiels pour la population, doivent rester entre les mains de la collectivité. C'est pourquoi la Municipalité estime nécessaire de garder à sa charge la réalisation des abribus, la Ville de Nyon étant propriétaire des lieux de desserte.

### **Choix d'un modèle sur catalogue**

La Municipalité soutient néanmoins la recommandation du postulant concernant le choix d'un modèle d'abribus sur catalogue pour les avantages qu'il offre (modularité, fiabilité ou encore rapidité de mise en œuvre).

L'abribus sur catalogue est composé d'un module de base, qui peut être combiné avec de nombreuses options d'extension et d'équipement afin de l'adapter au mieux au contexte du site d'implantation et aux particularités de notre ville. Ainsi, les dimensions des parois, matériaux, couleurs ou encore accessoires à incorporer (déclinaison de banc, éclairage, poubelle, cendrier, affichage, etc.) peuvent être adaptés. Plusieurs sociétés suisses proposent un catalogue spécialement dédié aux abribus.

Ainsi, la solution sur catalogue présente de nombreux avantages, à commencer par la fiabilité des modèles, à savoir qu'ils sont déjà aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité universelle. La disponibilité et le réassort des pièces détachées sont également garantis.

A noter que plusieurs collectivités publiques en Suisse romande, telles que Rolle ou Meyrin, ont aussi fait le choix d'un modèle sur catalogue, ce qui permettra à la Ville de Nyon de bénéficier de leurs retours d'expérience (notamment sur la satisfaction de ces modèles sur le long terme), mais aussi d'inclure dans le choix du modèle l'avis d'un groupe d'utilisateurs en vue de tester les divers modèles en situation réelle. Enfin, le modèle sur catalogue représente une importante économie de temps dans la conception et l'exécution. Pour ces raisons, le Municipalité a choisi d'opter pour un choix d'abribus sur catalogue.

### **Critères de sélection redéfinis**

Un modèle répondant aux attentes des usagers doit être sélectionné. Le prototype développé par le passé dans le cadre du MEP n'a pas fait l'unanimité auprès du Conseil communal, de par son design ne favorisant pas un confort optimal pour ses utilisateurs (manque de protection contre la pluie et le vent, notamment) et les coûts unitaires élevés de sa réalisation. Les critères fonctionnels feront l'objet d'une attention particulière et seront intégrés dans le cahier des charges, de même que les critères esthétiques et environnementaux (matériaux recyclables, économie d'énergie pour l'éclairage et l'affichage des horaires, etc.).

### **Emplacements réexaminés**

Les emplacements des abribus seront déterminés de manière rigoureuse, sur la base d'une analyse approfondie croisant plusieurs données quantifiables et permettant de mettre en évidence les arrêts stratégiques à prioriser pour l'installation d'abribus. Il est à noter que les décisions d'ancrage retenues dans le précédent préavis avaient suscité un certain scepticisme auprès du Conseil communal, des quartiers ayant été délaissés dans les propositions de localisation. Pour cette raison, un soin particulier sera apporté aux critères de localisation et, plus globalement, à la démarche conduisant à la détermination des arrêts à équiper de manière prioritaire.

## **2.3 Méthodologie et phasage**

Le projet sera réalisé en deux phases (conception et réalisation), garantissant le respect de la législation en vigueur sur les marchés publics.

### **Phase I – Conception**

Cette première phase a pour vocation de préciser les intentions de la Municipalité concernant les futurs abribus et d'amorcer les investigations préliminaires nécessaires à la réalisation du projet.

Un bureau d'ingénieur-conseils accompagnera la Municipalité dans cette première phase d'études, structurée en 3 étapes.

#### **Etape I – Choix d'un modèle d'abribus**

- ✓ benchmark des abribus sur catalogue disponibles sur le marché et déployés dans d'autres villes suisses (caractéristiques du modèle et déclinaisons possibles, retours d'expérience, coûts, etc.) ;
- ✓ Identification de quelques modèles adaptés, et de leur déclinaison souhaitable selon le type d'arrêt et de contexte (dimension, protection latérale, modalité d'éclairage, affichage, banquettes et appuis, affichage, etc.) ;
- ✓ consolidation des éléments du cahier des charges et des critères prioritaires pour le choix du modèle.

### Etape 2 – Choix des emplacements

- ✓ sélection des emplacements basée sur une analyse croisant plusieurs données quantifiables et observées *in situ* (fréquentation, vocation de l'arrêt, etc.) ;
- ✓ identification des contraintes techniques particulières et des conditions de faisabilité (interventions génie-civile, raccordement électrique, élargissement ponctuel du quai, etc.).

### Etape 3 – Appui technique

- ✓ élaboration du cahier des charges pour le choix du modèle ;
- ✓ rédaction de l'appel d'offres ;
- ✓ contribution au dossier d'enquête et aux démarches à entreprendre concernant les emprises (conventions éventuelles avec les privés, etc.).

### Appel d'offres

L'appel d'offres à lancer à l'issue de cette première phase portera sur :

- le choix du modèle et de ses déclinaisons ;
- la fabrication et la mise en place des abribus.

Dans ce cadre, un groupe d'utilisateurs représentatif de la population sera créé, invitant les seniors, personnes en situation de handicap ou encore parents avec poussette à tester les différents prototypes proposés par les entreprises soumissionnaires lors d'une visite dans leur *showroom* ou dans les villes qui les ont déployés. Les recommandations de ce groupe d'utilisateurs seront portées à la connaissance de la commission d'adjudication.

Il est à noter que la Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) sera également intégrée à la démarche, au même titre que le groupe d'utilisateurs, afin que ses membres puissent tester les différents modèles des soumissionnaires et émettre des recommandations à la commission d'adjudication.

### Phase II – Réalisation

Suite à la décision d'adjudication découlant de l'appel d'offres, un second préavis sera soumis au Conseil communal afin de solliciter un crédit de réalisation pour la pose des abribus sur le territoire nyonnais.

### Calendrier intentionnel

Le calendrier intentionnel des phases est le suivant :

- dépôt du rapport-préavis pour la phase I – Conception des abribus : décembre 2021
- lancement de l'appel d'offres pour la fourniture et la pose des abribus : été 2022
- dépôt du préavis pour la phase II - Réalisation : début 2023

## 3. Incidences financières

---

Un montant de CHF 75'000.- est demandé aujourd'hui au Conseil communal pour la phase I – Conception du projet, telle que décrite ci-dessus. Cette estimation se base sur une offre d'un bureau d'ingénieurs-conseils intégrant les prestations listées plus haut.

Le crédit de réalisation pour la fabrication et la pose des abribus fera l'objet d'un second préavis.

## 4. Aspects du développement durable

---

### 4.1 Dimension économique

Un des objectifs du projet est de renforcer l'attractivité du réseau de transports publics nyonnais, dont le dynamisme économique de la ville dépend. Par ailleurs, la solution d'un modèle sur catalogue, simple et modulable, permettra de limiter les coûts d'entretien et de réassort des pièces détachées dans la durée, en toute simplicité et dans les meilleurs délais. Enfin, une attention sera également mise sur l'économie de la consommation énergétique du modèle choisi, notamment par rapport à l'affichage et à l'éclairage.

### 4.2 Dimension sociale

Améliorer la qualité des lieux de desserte des transports publics contribuera à accroître le confort et la sécurité des usagers, et ce, en mettant un point d'honneur à intégrer dans le processus de choix du modèle les recommandations d'un groupe d'usagers, comprenant personnes en situation de handicap, seniors ou encore parents avec poussette. De plus, certains abribus pourraient accueillir des « outils de quartiers », tels qu'une petite armoire d'échange, à l'image de l'« Atriblio », ancien abribus du chemin d'Eysins récemment transformé en bibliothèque.

### 4.3 Dimension environnementale

La mise en place d'abribus permettra de renforcer l'attractivité des transports publics sur le territoire communal, en cohérence avec la feuille de route climatique *Nyon s'engage*. De plus, des critères environnementaux seront intégrés au cahier des charges pour le choix du modèle d'abribus.

## 5. Conclusion

---

La Municipalité entend déployer les efforts nécessaires pour répondre à la problématique du manque d'abribus sur le territoire communal afin d'améliorer le confort des usagers et de renforcer l'attractivité de son réseau de transports publics.

Après plusieurs années de discussions autour de l'implantation d'abribus supplémentaires, il est désormais important que cela puisse être entrepris rapidement, efficacement et à des coûts raisonnables. Pour cela, le choix des emplacements doit être justifié et le modèle doit répondre aux attentes définies. La réalisation de l'étude proposée dans ce rapport-préavis permettra de répondre à ces objectifs. Il sera ainsi possible d'aller de l'avant en poursuivant les efforts entrepris jusqu'alors par la Municipalité sur ce dossier.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport-préavis N° 2021/23 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé "Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais",
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2021/23 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la conception d'un projet d'abribus ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire a.i. :

Daniel Rossellat



Marine Paschoud

## **Annexes**

---

- Fiche d'investissement
- Postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais »

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2021 / 23 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal R. Jenefsky Date: Nyon le 21.10.2021

Demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000 TTC pour la conception d'un projet de mise en place d'abribus

Situation des préavis au 21.10.2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des préavis votés par le Conseil communal	39'200'329	26'344'802	13'472'665	5'252'306	30'968'925	32'894'400

Situation des emprunts au 21.10.2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	168'024'886	213'000'000	263'000'000	289'000'000	297'500'000	291'300'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	44'975'114	50'000'000	26'000'000	8'500'000	-6'200'000	-10'000'000
Emprunts fin période/date du jour	213'000'000	263'000'000	289'000'000	297'500'000	291'300'000	281'300'000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Caution activée	-9'229'230
Caution demandée	0
Disponible	20'770'770

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Descriptif/Libellé							
Crédit d'étude	75'000	0	75'000	0	0	0	75'000
Total de l'investissement	75'000	0	75'000	0	0	0	75'000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	15'000	
	75'000	

Financement du préavis	
Budget de fonctionnement:	CHF
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	75'000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Coût total d'exploitation		0	1'500	16'500	16'500	16'500	51'000
Intérêts en %	2.00%	0	1'500	1'500	1'500	1'500	6'000
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	15'000	15'000	15'000	45'000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	1'500	16'500	16'500	16'500	51'000



Conseil communal de Nyon – séance du 27 janvier 2020

Postulat du Parti indépendant nyonnais

**Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais**

Monsieur le président, chères et chers collègues,

Le rapport de gestion 2018 des Transports publics de la région nyonnaise SA (TPN) fait état de l'évolution, fort réjouissante, de l'utilisation des lignes de bus urbaines. Le développement du réseau (y compris des lignes interurbaines desservant notre ville), l'augmentation des fréquences et l'introduction des services nocturnes en fin de semaine, ont trouvé un écho favorable chez le public. C'est une bonne nouvelle, car chaque automobiliste qui prend le bus en laissant son véhicule à la maison est une victoire pour l'environnement !

Ce qui est moins réjouissant, c'est l'absence d'abribus à la plupart des arrêts nyonnais. Depuis le rejet, le 26 février 2018 du préavis municipal No 72/2017 par notre Conseil, l'introduction d'abribus a disparu du programme de législature de la Municipalité, alors que la plupart des communes du District de Nyon sont équipées depuis un certain temps déjà, soit par leur propres moyens (certaines avec l'aide de Région de Nyon), soit par le biais de Car Postal, en utilisant un modèle « standard ».

C'est situation n'a pas lieu d'être et n'est pas digne de Nyon, ville-centre du District. Et il existe une solution simple, en dépit des problèmes financiers actuels que connaît notre commune: Donnons aux TPN le mandat d'acquérir et d'installer des abribus « standards» aux arrêts en Ville de Nyon ! Nyon n'a besoin, pas plus que les autres communes de notre District, d'un modèle « sur mesure », le « prêt-à-porter » que fait déjà le bonheur de Car Postal ferait largement l'affaire et coûterait bien moins cher. Pour ce qui est du financement, il passerait par les comptes des TPN, au travers des financements croisés communes/canton/région destinés au fonctionnement des diverses lignes et devrait être ainsi quelque peu allégé.

En conclusion, je demande à la Municipalité de mandater les TPN pour la construction des abribus sur le territoire nyonnais.

Je demande que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 9 janvier 2019

Robert Jenefsky

Pour le Parti indépendant nyonnais